Sciences et technologies de laboratoire Imprimer 🖨 (STL)



Horaires des enseignements obligatoires et facultatifs en première et terminale, ainsi que tous les textes réglementaires pour la série sciences et technologies de laboratoire (STL).

Horaires

Horaires des enseignements obligatoires

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe terminale Horaire par élève
Français	3 h	-
Philosophie	-	2 h
Histoire-géographie	2 h	-
Langues vivantes (a)	3 h	3 h
Éducation physique et sportive	2 h	2 h
Physique-chimie (b)	3 h	4 h
Mathématiques (b)	4 h	4 h
Chimie-biochimie- sciences du vivant	4 h	4 h
Mesure et instrumentation	2 h	-
Enseignement technologique en langue vivante 1 (a) (c)	1 h	1 h
Un enseignement spécifique au choix parmi les suivants : • biotechnologies • sciences physiques et chimiques en laboratoire	6 h	10 h
Accompagnement personnalisé (d)	2 h	2 h

Horaires des enseignements facultatifs

L'élève peut suivre 2 enseignements facultatifs au maximum parmi les suivants :

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe terminale Horaire par élève
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
Arts (e)	3 h	3 h

En outre, l'élève peut suivre, en classes de première et terminale, un atelier artistique d'une durée de 72 h annuelles.

Horaire professeur

Horaires	Classe de première Horaire par élève	Classe terminale Horaire par élève
Horaire professeur déduit des heures élèves	33 h	33 h
Enveloppe pour enseignement en groupes à effectif réduit	proportionnelle au nombre d'élèves, dans un rapport de 16 h pour 29 élèves	proportionnelle au nombre d'élèves, dans un rapport de 16 h pour 29 élèves

Notes:

- (a): Deux langues vivantes sur un horaire de 4 h, dont une heure de LV1 inscrite dans le cadre des enseignements technologiques.
 Mise en œuvre progressive de la LV2 jusqu'à la rentrée 2015.
- (b): En classe de première, les enseignements de mathématiques et physique-chimie sont communs aux élèves des séries STI2D et STL. En classe terminale, les enseignements de mathématiques et physique-chimie sont spécifiques à la spécialité choisie, biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL). Ceux de la spécialité SPCL sont identiques aux enseignements de mathématique et physique-chimie de la série STI2D.
- (c): Pris en charge par deux enseignants (LV1 et Sciences et technologies industrielles); 36 h par année scolaire.
- (d): 72 h par année scolaire.
- (e) : Au choix : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre ou danse.

Textes réglementaires

☐ Arrêté du 27 mai 2010 (paru au JO du 29 mai 2010 et au BOEN spécial n°6 du 24 juin 2010)